

## L'archéologie française au Maghreb de 1945 à 1962

Ève GRAN-AYMERICH\*

L'archéologie française au Maghreb connaît jusqu'en 1939 des conditions privilégiées de développement et a reçu dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle des institutions dont la métropole elle-même est privée et qui jouent un rôle de premier plan dans le réseau d'écoles et d'instituts répartis tout autour de la Méditerranée. A la fin de la Seconde guerre mondiale, s'imposent des conditions politiques radicalement nouvelles qui transforment profondément les relations entre la France et les pays d'Afrique du Nord.

L'aspiration à l'indépendance, qui se fait de plus en plus pressante dès le lendemain de la guerre, remet en cause la politique archéologique mise en œuvre jusqu'alors et impose des mutations décisives. L'Afrique du Nord, considérée comme territoire scientifique français, reste une vitrine prestigieuse de l'archéologie classique qu'illustrent brillamment les membres de l'École Française de Rome ; pourtant, il faut songer, pour préserver les acquis, à transformer le fonctionnement institutionnel d'une science qui continue à assurer à la France une part importante de son rayonnement sur le plan international.

Le CNRS, créé en 1939 et réorganisé en 1944, offre des possibilités inédites d'évolution, aussi bien sur le plan strictement scientifique que sur celui des institutions ; en effet, la répartition des différentes disciplines archéologiques au sein du CNRS favorise la préhistoire qui prend son essor aussi bien en France qu'en Afrique du Nord. De plus, la XVI<sup>e</sup> commission pour les «fouilles archéologiques hors de France» voit en 1945 ses compétences transférées à la Commission des Fouilles du Ministère des Affaires Étrangères, au sein de laquelle la sous-commission «Athènes-Rome» concerne aussi l'Afrique du Nord. Désormais, l'archéologie du Maghreb dépend toujours étroitement de l'École Française de Rome et du Ministère de l'Éducation Nationale mais s'insère également dans la sphère de la politique étrangère, ce double rattachement favorisant les réformes qui s'affirment comme de plus en plus nécessaires. En 1955, la création par le CNRS d'une direction scientifique pour les sciences humaines permet à Michel Le jeune, qui en assume la responsabilité jusqu'en 1963, de «préparer le repli nécessaire des organismes de recherche français d'Afrique du Nord»<sup>1</sup>. De nouveaux centres sont alors créés en France, ainsi qu'en Algérie, en Tunisie et au Maroc, où la transition vers un nouveau partage des responsabilités s'opère avec un inégal bonheur, selon les conditions politiques dans lesquelles l'indépendance est acquise.

---

\* Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Paris)

<sup>1</sup> Transcription de l'entretien accordé à Mounier-Kuhn, P., et Pradoura, E., le 11 juin 1986, dans le cadre de la préparation du Cinquantenaire du CNRS, *Archives du CNRS*, Gif-sur-Yvette.

Nous présentons ici les résultats d'une enquête qui se poursuit dans les archives du CNRS, du Ministère des Affaires Étrangères et de la Commission d'Afrique du Nord, ainsi qu'auprès des chercheurs français et maghrébins témoins et acteurs de ce tournant décisif qu'a pris alors l'histoire en Afrique du Nord. Nous espérons faire apparaître la nécessité de mener sur ce sujet des recherches parallèles et complémentaires sur les deux rivages de la Méditerranée.

Nous considérons le Maghreb dans son ensemble, en évoquant, à titre de comparaison, l'Égypte et le Proche-Orient qui ont traversé des circonstances politiques semblables mais dans des conditions bien différentes. Après avoir présenté la situation de l'archéologie française en Afrique du Nord et son organisation avant la Seconde guerre mondiale, nous examinerons quelles transformations impose l'accès des pays maghrébins à l'indépendance.

## **I. L'archéologie française en Afrique du Nord à la veille de la Seconde guerre mondiale**

### ***1. L'organisation administrative dans les trois pays, Algérie, Tunisie, Maroc***

L'archéologie nord-africaine occupe en France une place très particulière, son domaine se distinguant de celui de la métropole sans pour autant être assimilable à l'étranger. De plus, malgré la cohérence du modèle institutionnel appliqué à l'ensemble du Maghreb pour l'archéologie, le régime politique, colonie ou protectorat, induit, au moment du passage à l'indépendance, des conditions particulières pour l'Algérie, liées à son statut vis à vis de la métropole.

Les institutions qui sont mises en place en Afrique du Nord à partir de la conquête de l'Algérie sont d'une nature différente de celles que la France crée dans les pays du pourtour méditerranéen entre 1846 et 1946<sup>2</sup>. En Grèce, en Italie, en Égypte ou en Espagne, on met en place écoles ou instituts qui reproduisent le même modèle administratif, celui d'un centre de recherche implanté dans un pays hôte, où l'on assure le progrès de la science tout en servant le prestige national. Le cas du Proche-Orient - Syrie, Liban et Palestine - , malgré un régime politique analogue à celui de la Tunisie et du Maroc, est tout à fait spécifique, et, par comparaison des conditions de l'accès à l'indépendance, fournit des clefs pour la compréhension des événements survenus au Maghreb.

A la veille de la Seconde guerre mondiale, les trois pays du Maghreb sont pourvus d'une administration archéologique tout à fait remarquable puisque la métropole elle-même ne bénéficie pas d'une organisation équivalente. Ce n'est

---

<sup>2</sup> 1846 est la date de fondation de l'École Française d'Athènes et 1946 celle de la création de l'Institut Français d'Archéologie de Beyrouth. Pour une vision d'ensemble de l'organisation de l'archéologie française, voir Gran-Aymerich, È., *Naissance de l'archéologie moderne, 1798-1945*, Paris, CNRS Éditions, 1998.

en effet qu'en 1941-1942 que les lois Carcopino créeront les conditions de mise en place d'un véritable service archéologique en France.

L'explication d'une situation aussi paradoxale se trouve sans doute dans le rôle que l'on assigne à l'archéologie nord-africaine : l'Afrique du Nord, progressivement tout entière soumise à l'autorité de la France, devient «un domaine réservé» pour les archéologues français et en particulier pour les membres de l'École de Rome qui, par leurs travaux, assurent le rayonnement et le prestige nationaux, sans subir, comme au Proche-Orient, la concurrence étrangère. En Algérie, en Tunisie et au Maroc, est mise en place une organisation exemplaire de la science dont le modèle est reproduit au Proche-Orient après la Première guerre mondiale, l'archéologie fournissant aux politiques un argument supplémentaire et non négligeable pour vaincre les résistances des pays rivaux.

Si l'on poursuit la comparaison entre ces deux régions - Maghreb et Proche-Orient - soumises à un régime politique semblable et présentant toutes deux un intérêt majeur pour l'archéologie, on ne peut manquer de constater que le gouvernement français leur a réservé un sort différent sur le plan de l'administration de la recherche. En effet, alors que le Proche-Orient suscite l'intérêt des savants avant même le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les institutions scientifiques n'y sont mises en place qu'à grand mal, après la Première guerre mondiale<sup>3</sup>. Par contre, dès le lendemain de la conquête de l'Algérie et jusqu'en 1939, l'étude des antiquités est encouragée et officiellement organisée en Afrique du Nord. Dans le premier cas, le pouvoir politique n'accorde d'intérêt au développement de l'archéologie que lorsqu'il s'agit de renforcer la prétention à établir le protectorat français sur la Syrie et le Liban. Dans le second cas, c'est à l'initiative du maréchal Soult qu'est organisée en 1839 la Commission d'exploration scientifique de l'Algérie, intégrée au Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction Publique et placée sous le patronage de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres<sup>4</sup>. Officiers et savants y siègent ensemble et conjuguent leurs recherches sur le terrain.

Intérêts scientifique et politique se rejoignant, cette situation se renouvelle au moment de l'occupation de la Tunisie à partir de 1881. La Troisième République pourvoit alors les pays d'Afrique du Nord d'institutions qui permettent le développement spectaculaire des recherches<sup>5</sup>. La signature du

---

<sup>3</sup> Malgré les efforts des orientalistes français pour obtenir la création en Iraq ou en Syrie de centres de recherche semblables aux écoles et instituts français établis en Grèce, en Italie ou en Égypte : Fulgence Fresnel meurt à Bagdad en 1855 sans avoir obtenu l'ouverture de l'école archéologique dont il avait conçu le projet. Charles Clermont-Ganneau, quant à lui, doit attendre 1919 pour voir réaliser en Syrie le centre de recherche qu'il réclame depuis 1882.

<sup>4</sup> Pour l'histoire de cette commission conçue sur le modèle de l'Expédition d'Égypte, voir Dondin-Payre, M., *La Commission d'exploration scientifique de l'Algérie. Une héritière méconnue de la Commission d'Égypte*, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, XIV, Paris, 1994 ; Bourguet, M. N., Lepetit, B., et alii, *L'invention scientifique de la Méditerranée*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1998.

<sup>5</sup> Voir Gran-Aymerich, È., «La Tunisie et la politique archéologique française», dans Alexandropoulos, J., et Cabanel, P., eds, *La Tunisie mosaïque*, Toulouse, Presses Universitaires du

traité du Bardo (21 mai 1881), qui place la Tunisie sous protectorat français, lors même que le Maroc est soumis au contrôle international, permet d'élargir les activités archéologiques aux deux pays voisins de l'Algérie, où l'implantation du Service des monuments historiques en 1880 marque le lancement des fouilles sur les grands sites.

La même année 1882, est constituée la célèbre Commission de l'Afrique du Nord au sein de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et créée à Alger l'École Supérieure des Lettres. La commission académique est en 1884 renforcée d'une « commission de publication des découvertes archéologiques faites en Tunisie », rattachée à la Section d'Archéologie du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. Quelques années plus tard, l'Algérie est introduite dans le même cadre<sup>6</sup>. Cette instance joue un rôle décisif en réunissant les travaux des brigades topographiques de l'armée et en soutenant des missions archéologiques patronnées par l'Académie.

Quant à l'École Supérieure des Lettres d'Alger, elle constitue un centre d'enseignement et de recherche animé par les membres de l'École Française de Rome, dont la vocation africaine ne fera que s'affirmer au cours des décennies suivantes. Le premier « Romain » affecté à l'École d'Alger, René du Coudray la Blanchère<sup>7</sup>, assure le rayonnement de l'institution à laquelle il appartient, sur la Tunisie et dirige les recherches dans les deux pays. En 1885, il devient le premier directeur du Service des Antiquités et des Arts de la Régence de Tunis qui est créé sur le modèle du service égyptien<sup>8</sup>. A partir de 1890, l'École Française de Rome fait du stage en Afrique du Nord une obligation pour ses membres, qui forment une véritable école africaine d'archéologie et accomplissent une œuvre scientifique et administrative considérable. C'est en particulier le cas de Stéphane Gsell<sup>9</sup> qui assure la direction du Musée des Antiquités Algériennes et d'Art Musulman et en 1900 crée l'Inspection des

---

Mirail, 2000, p. 549-563 ; *id.*, « Les politiques françaises de l'archéologie sous la Troisième République », dans *Histoire des politiques du patrimoine*, Comité d'histoire du Ministère de la Culture et de la Communication, sous presse.

<sup>6</sup> Voir Desanges, J., « La Commission dite « De l'Afrique du Nord » au sein du CTHS : origine, évolution, perspectives », in Lancel, S., éd., *Afrique du Nord antique et médiévale. Numismatique, langues, écritures et arts du livre, spécificité des arts figurés (Actes du VIIe Colloque International sur l'Histoire et l'Archéologie de l'Afrique du Nord)*, Paris, Éditions du CTHS, 1999, p. 11-24.

<sup>7</sup> Coudray, R., du la Blanchère (1853-1896), ancien membre de l'École Française de Rome, joue un rôle de premier plan dans l'organisation administrative et scientifique de l'archéologie en Algérie et Tunisie, à la fois directeur du Service des Antiquités et des Arts de la Régence de Tunis, chef de la « Mission d'Afrique du Nord » et inspecteur général des archives, bibliothèques et musées d'Algérie. A propos des personnalités citées dans ce texte, voir Leclant, J., avec le concours de Danesi, H., *Le Second siècle de l'Institut de France, 1895-1995*, 2 vol., Paris, 1999 et Gran-Aymerich, È., *Dictionnaire biographique d'archéologie*, Paris, CNRS Éditions, 2001.

<sup>8</sup> Charmes, Xavier, (1849-1919), directeur de la section sciences et lettres au Ministère de l'Instruction Publique, propose dès 1881 l'institution d'une mission archéologique permanente en Tunisie, mais n'en obtient pas la création.

<sup>9</sup> Gsell, S., (1864-1932), auteur de la première *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* (8 vol., 1913-1928), inaugure en 1912 la chaire d'histoire de l'Afrique du Nord au Collège de France.

Antiquités, transformée en 1923 en direction indépendante du Service des Monuments Historiques.

Le Maroc, dès le début du protectorat français en 1912, se voit lui aussi pourvu d'un organe administratif «chargé de toutes les questions relatives à l'archéologie antique et aux arts musulmans et modernes». En 1918, la section Antiquités est installée à Volubilis et confiée à un ancien membre de l'École Française de Rome, Louis Chatelain<sup>10</sup>.

A la veille de la Première guerre mondiale, l'Afrique du Nord est donc pourvue d'une administration et d'une législation pour le patrimoine historique et archéologique, dont la métropole elle-même est privée jusqu'en 1941, date à laquelle le «Romain» et «Africain» Jérôme Carcopino, devenu secrétaire d'État à l'Éducation Nationale et s'inspirant de sa double expérience algérienne et italienne, fait adopter les lois qui portent son nom.

Dès le début des années trente, le scandale de la situation métropolitaine est patent et dénoncé aussi bien par les archéologues classiques que par les préhistoriens<sup>11</sup>. Or, c'est précisément le directeur du Service des Antiquités d'Algérie, Eugène Albertini, qui présente le projet d'organisation de l'archéologie pour la France.

Au sein du CNRS, créé en 1939, J. Carcopino organise en 1942 deux commissions archéologiques, la XV<sup>e</sup> pour les «fouilles archéologiques en France métropolitaine» et la XVI<sup>e</sup> pour les «fouilles archéologiques hors de France». L'Afrique du Nord, gérée par la commission du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, continue de dépendre directement du Ministère de l'Éducation Nationale et connaît par conséquent un statut particulier, différent de celui de la métropole sans être non plus celui de l'étranger. Cette situation évoluera quand en 1945 la XVI<sup>e</sup> commission du CNRS transmettra ses compétences à la Commission des Fouilles créée au Ministère des Affaires Étrangères.

La crise de l'archéologie française, depuis longtemps latente, éclate en un moment politique crucial pour la France et les pays d'Afrique du Nord et s'inscrit dans un contexte général qu'il importe de restituer pour mieux comprendre les évolutions ultérieures.

---

<sup>10</sup> Voir Brouquier-Reddé, V., et Rebuffat, R., *Louis, Chatelain, (1883-1950). Biographie et bibliographie*, INSAP, Rabat, 2001.

<sup>11</sup> La séance du 11 février 1933 de la Société des Études Latines réunit Grenier, Albert, Albertini, Eugène ; Carcopino, Jérôme, qui élaborent le projet de service archéologique mis en œuvre par la suite sous le gouvernement de Vichy. Par ailleurs, le préhistorien Vaufray, Raymond, a fait le même constat une année plus tôt («La protection des monuments préhistoriques en France», *L'Anthropologie*, 42, 1932, p. 323 sq.) et réclame lui aussi l'organisation d'un véritable service archéologique en France.

## 2. La France et l'Afrique du Nord en 1930 : les difficultés prémonitoires

En 1930-1931, le centenaire de la conquête de l'Algérie et le cinquantième du traité du Bardo sont célébrés par l'Exposition Coloniale de Vincennes et les voyages du président de la République Gaston Doumergue au Maroc, en Algérie et en Tunisie<sup>12</sup>. Les archéologues et historiens participent à cette double commémoration, par le volume *Histoire et historiens de l'Algérie, 1830-1930*<sup>13</sup> et la première *Histoire de l'Afrique du Nord*, publiée en 1931 par Charles-André Julien<sup>14</sup>. Alors que le modèle de la colonisation romaine, réunissant en une même entité colonisés et colonisateurs, est exalté et que l'on réaffirme la puissance que la France tire de son empire colonial, des fissures se sont déjà creusées sur cette brillante façade. Depuis la Guerre du Rif, le monde arabe est en effervescence et exprime de plus en plus bruyamment ses aspirations à l'indépendance, qui se traduisent par la formation de mouvements nationalistes. La crise économique qui frappe l'Afrique du Nord met le pouvoir colonial en difficulté et renforce les oppositions dans les trois pays<sup>15</sup>.

La situation politique ne peut rester sans effet sur les conditions d'exercice d'une archéologie romaine très liée au modèle de la colonisation. Il faut cependant se montrer très prudent et se garder de réduire l'archéologie pratiquée alors en Afrique du Nord à la seule exploration des grandes cités romaines ; c'est tout le patrimoine archéologique et historique des trois pays qui bénéficie d'une organisation administrative et des travaux scientifiques<sup>16</sup>. Ainsi, au Maroc, le général Lyautey décide conjointement de faire procéder à la fouille de la mosquée Hassan de Rabat et d'ouvrir le chantier de Volubilis ; en Algérie, S. Gsell, à la tête du Musée d'Alger, y développe les collections d'art musulman.

De plus, immédiatement après la Première guerre mondiale, des voies de recherche nouvelles se dessinent dans des domaines diversifiés : la préhistoire connaît un très net développement grâce aux travaux de Paul Pallary<sup>17</sup>, Maurice

---

<sup>12</sup> Voir Rives, J., «Une commémoration détournée : le voyage en Tunisie du président Doumergue (1931)», in Alexandropoulos, J., et Cabanel, P., eds., *La Tunisie mosaïque, op. cit.*, p. 223-229.

<sup>13</sup> Publié par la *Revue Historique*, collection du Centenaire, Paris, 1931. La collection du Centenaire de l'Algérie se définit elle-même comme «la suite et le complément de l'Exploration scientifique de l'Algérie» (cf. manifeste de lancement). Elle comporte cinq sections, dont une d'Études Archéologiques et Historiques (n° IV).

<sup>14</sup> Cet ouvrage est préfacé par S. Gsell et sera complété et publié en deux volumes en 1952.

<sup>15</sup> Voir les analyses de Julien, C.-A., *L'Afrique du Nord en marche. Nationalismes musulmans et souveraineté française*, Paris, 1952 et de Ganiage, J., *Les Affaires d'Afrique du Nord de 1930 à 1958*, «Les cours de Sorbonne», 1972.

<sup>16</sup> Voir Desanges, J., «La Commission dite «De l'Afrique du Nord» au sein du CTHS», *op. cit.*

<sup>17</sup> Pallary, P., a, dès avant la Première guerre mondiale, établi une classification pour la préhistoire maghrébine et la reprend pour la publier en 1922 : «Notes critiques sur la préhistoire nord-africaine», *Revue Archéologique*, 1922, p. 369-424. Il énonce par ailleurs des «Instructions pour les recherches préhistoriques dans le Nord-Ouest de l'Afrique», parues dans les *Mémoires de la Société Historique Algérienne*, II, Alger, 1909. Il consacre la suite de ses travaux à la préhistoire marocaine : voir «Les temps préhistoriques au Maroc», dans *Bulletin de l'Enseignement Public au Maroc*, 1928, p. 54-62.

Reygasse<sup>18</sup>, de l'abbé Breuil<sup>19</sup> ou de Hugo Obermaier<sup>20</sup>. Des sections d'ethnographie et de préhistoire sont ouvertes au Musée d'Alger à l'initiative de son directeur, Eugène Albertini, qui a également la responsabilité du Service des Antiquités à partir de 1923. Par ailleurs, le passé punique de la Tunisie, qui a retenu l'intérêt des savants depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, est de plus en plus activement exploré après 1918 : à Carthage, non seulement le père Delattre poursuit le dégagement des nécropoles, mais l'on procède à des recherches d'une autre nature, en particulier sur la topographie et les questions d'aménagement urbain et rural. Alfred Merlin et Louis Poinssot<sup>21</sup> se livrent à un «essai de reconstitution topographique»<sup>22</sup> des cités successives, alors que Louis Carton<sup>23</sup> se concentre sur les ports et l'enceinte de la capitale punique. Ces travaux, menés selon des méthodes beaucoup plus exigeantes<sup>24</sup>, débouchent sur de nouvelles découvertes, dont celle du *topbet*, qui concourent à restituer à l'Afrique du Nord son passé pré-romain.

Les perspectives scientifiques se sont élargies et manifestent la distinction qui s'est établie entre recherche et politique : l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord n'est pas que romaine et certains savants s'attachent à rendre compte de sa totalité. S. Gsell est le premier à envisager l'*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*<sup>25</sup> dans son ensemble, des origines à la transformation du royaume de Maurétanie en provinces romaines : par les quatre volumes consacrés à Carthage et aux royaumes berbères, l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord retrouve son intégrité en partie masquée par le statut privilégié réservé à la colonisation romaine depuis la conquête de l'Algérie. Ce sont les mêmes préoccupations et les mêmes méthodes que, dans sa préface, S. Gsell reconnaît dans *l'Histoire de l'Afrique du Nord*<sup>26</sup> de Charles-André Julien, d'abord publiée en 1931, à l'occasion des commémorations, et considérablement amplifiée en 1952

---

<sup>18</sup> Reygasse, M., administrateur de la commune mixte de Tébessa, propose une classification nouvelle à la suite de Pallary, P., et à partir des collections lithiques du Musée Ethnographique d'Alger : «Études de paléontologie maghrébine (nouvelle série)», dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique du Département de Constantine*, 1921, p. 513-570. Il contribue par un article sur «Les âges de la pierre dans l'Afrique du Nord (Algérie)», au volume *Histoire et historiens de l'Algérie, 1830-1930, op. cit.*, p. 37-70. En 1926, il inaugure l'enseignement de la préhistoire à l'Université d'Alger, alors qu'il a créé le Musée d'Ethnographie et de Préhistoire du Bardo.

<sup>19</sup> *L'Afrique préhistorique*, Cahiers d'Art, 1930.

<sup>20</sup> «Le paléolithique de l'Afrique Mineure», *Revue Africaine*, 1930, p. 253-273.

<sup>21</sup> Merlin, Alfred, (1876-1965) est directeur du Service des Antiquités et des Arts de 1905 à 1920 ; Poinssot, Louis, (1879-1967) lui succède de 1920 à 1942.

<sup>22</sup> Lantier, R., «Les grands champs de fouilles de l'Afrique du Nord. 1915-1930», *Archäologischer Anzeiger*, 1931, p. 479.

<sup>23</sup> Carton, Louis, (1861-1924) est un archéologue amateur qui collabore aux travaux de la Direction des Antiquités et des Arts ; «Questions de topographie carthaginoise», *Revue Archéologique*, 1919.

<sup>24</sup> Voir par exemple les recherches de Gauckler, Paul, (1866-1911), directeur du Service des Antiquités et des Arts de Tunisie de 1895 à 1905, sur les *Nécropoles puniques de Carthage*, 3 vol., 1915.

<sup>25</sup> Huit volumes publiés entre 1913 et 1928.

<sup>26</sup> Paris, Payot, 1931.

«Le livre de M. Julien est le premier où soit racontée l'histoire entière de l'Afrique du Nord (...). Géographie, anthropologie, préhistoire, archéologie classique et musulmane, œuvres littéraires et religieuses etc., M. Julien n'a négligé aucun des secours qui pouvaient s'offrir à lui»<sup>27</sup>. Qu'il nous soit permis d'ajouter que, lorsqu'il entreprend sa deuxième édition augmentée<sup>28</sup>, C.-A Julien ne recule pas devant les périls de l'histoire immédiate en se fixant pour terme l'année même où il remet son ouvrage à l'éditeur, 1951. Parallèlement, il conduit une réflexion sur *L'Afrique du Nord en marche*<sup>29</sup>, retrace «la genèse des nationalismes» dans les trois pays du Maghreb et conclut sur «la politique des occasions perdues»<sup>30</sup> : c'est, à la veille du passage à l'indépendance pour le Maroc et la Tunisie et de la guerre en Algérie, faire preuve d'un pessimisme lucide qui nous invite, pour l'histoire de l'archéologie, à poursuivre dans la quête d'explications, que peut apporter la comparaison de l'Afrique du Nord avec le Proche-Orient et l'Égypte. En effet, les problèmes que connaît l'archéologie française dans les pays du Maghreb à partir de 1956 se sont déjà posés en Syrie et au Liban placés, comme la Tunisie et le Maroc, sous protectorat et en Égypte soumise à la tutelle britannique. Les modalités de l'accession à l'indépendance et leurs conséquences sur l'archéologie sont pourtant bien différentes.

### ***3. L'archéologie française au Proche-Orient et en Égypte : le tournant des indépendances***

Comme l'Afrique du Nord, l'Égypte et le Proche-Orient ont offert à l'archéologie française son plus beau théâtre d'opérations : après s'y être brillamment illustrée, elle se trouve remise en cause par le passage à l'indépendance des pays où elle jouissait d'une position privilégiée et doit subir de profondes mutations.

#### ***Le Proche-Orient***

Après la Première guerre mondiale, la Grande-Bretagne et la France ont établi conjointement leur protectorat sur la région, la Palestine et l'Irak passant sous la responsabilité de la première et la Syrie et le Liban étant confiés à la seconde.

L'administration française comme la britannique organise la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique et monumental : c'est ainsi qu'en 1920, le Liban et la Syrie sont dotés d'un service des antiquités inspiré du modèle appliqué en Égypte et en Afrique du Nord. Au même moment, est créée à Jérusalem une école d'archéologie associée à l'École Biblique : on reproduit les deux schémas d'organisation de l'archéologie hors de France, inaugurés en Égypte et en Grèce. Le régime politique auquel est soumise la

---

<sup>27</sup> Julien, C.-A., *Op. cit.*, préface, p. X.

<sup>28</sup> *Histoire de l'Afrique du Nord. Tunisie, Algérie, Maroc*, 3 vol., Paris, Payot, 1952. Le troisième volume est consacré à la période qui va «de la prise d'Alger à 1951».

<sup>29</sup> *L'Afrique du Nord en marche. Nationalismes musulmans et souveraineté française*, Paris, 1952

<sup>30</sup> Voir la table des matières.



région, partagée entre deux grandes puissances occidentales, favorise la collaboration internationale pour l'archéologie et stimule les recherches.

Lorsqu'en 1945 est formée, au Ministère des Affaires Étrangères, la Commission des Fouilles, les missions et les établissements archéologiques français au Proche et Moyen-Orient y sont rattachés. Une année plus tard, au moment même où Syrie et Liban accèdent à l'indépendance, le réseau des écoles et instituts français répartis depuis 1846 dans tout le bassin méditerranéen est complété par la création à Beyrouth de l'Institut Français d'Archéologie, conçu par Henri Seyrig<sup>31</sup> pour assurer les conditions de la collaboration avec les instances et les chercheurs nationaux dans les deux pays. La formule, inaugurée à Athènes, d'une institution de recherche française installée dans un pays d'accueil se révèle encore une fois efficace et assure une transition sans heurts, favorisant les échanges tout en garantissant les conditions d'épanouissement de la recherche française.

### L'Égypte

Depuis sa création par Mariette en 1858 jusqu'en 1952, le Service des Antiquités a été confié à la responsabilité d'un Français<sup>32</sup> et, avec l'Institut Français d'Archéologie Orientale, a perpétré la tradition du rayonnement de la science française en Égypte.

Quand la révolution égyptienne renverse le roi Farouk en 1952, le Service des Antiquités est désormais dirigé par un Égyptien, qui succède au chanoine Drioton. L'affaire de Suez, qui éclate en novembre 1956, entraînant la rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Égypte, provoque la fermeture de l'IFAO jusqu'en 1959. La recherche archéologique française s'en trouve gravement compromise, mais les égyptologues français remédient à cette situation en étendant leurs recherches aux pays voisins : en 1952, un accord franco-éthiopien sanctionne la création par le gouvernement impérial d'une section d'archéologie à Addis-Abeba<sup>33</sup>. Par ailleurs, entre 1953 et 1956, Pierre Montet<sup>34</sup> se tourne vers le site d'Apollonia en Libye et Jean Vercoutter entreprend l'étude de l'île de Saï au Soudan, devenant par la suite directeur du Service des Antiquités de ce pays<sup>35</sup>. Ces missions sont soutenues par la Commission des Fouilles du Ministère des Affaires Étrangères, au sein de

---

<sup>31</sup> Seyrig, H., (1895-1973) fut à la fois directeur du Service des Antiquités de Syrie et du Liban de 1929 à 1939 et directeur de l'Institut de Beyrouth jusqu'en 1967.

<sup>32</sup> Drioton, Étienne, (1889-1961), philologue et archéologue, est le dernier directeur français du service.

<sup>33</sup> Une mission d'experts, dirigée par Leclant, Jean, procède à un inventaire général des monuments et ouvre des fouilles sur les sites d'Aksoum et de Haoulti-Melazo. Voir Mikaël, Kebedé, et Leclant, J., «La Section d'archéologie (1952-1955)», *Annales d'Éthiopie*, 1-1955, p. 1-6.

<sup>34</sup> Montet, P., (1885-1966), inventeur des tombes royales de Tanis, a dû suspendre ses travaux sur ce site.

<sup>35</sup> Vercoutter, Jean, dirige la mission de Saï de 1953 à 1955, date à laquelle il devient le premier directeur du Service des Antiquités du Soudan. Il dirige l'IFAO de 1977 à 1981. Voir Leclant, J., et Berger, C., «La France et l'archéologie dans le Nord-Est de l'Afrique», *Aujourd'hui l'Égypte*, n° 23, 1993, p. 60-69.

laquelle la troisième sous-commission porte désormais l'intitulé «Égypte, Éthiopie, Soudan».

En Égypte même, l'égyptologie française bénéficie d'une entreprise lancée par l'UNESCO à la demande du gouvernement égyptien : un Centre de Documentation et d'Études sur l'Histoire de l'Art et la Civilisation de l'Ancienne Égypte (CEDAE) est organisé avec l'aide de l'organisation internationale et doit favoriser la formation de cadres égyptiens. L'expert nommé alors est une égyptologue française, Christiane Desroches-Noblecourt<sup>36</sup>, qui, s'inspirant des statuts du CNRS, élabore la structure de l'institution, en collaboration avec le directeur égyptien du Service des Antiquités, le préhistorien Mustapha Amer.

S'il est incontestable que les nouvelles conditions politiques provoquent un certain repli de l'égyptologie française, cependant, l'ouverture vers de nouveaux horizons et la longue et riche tradition de collaboration internationale assurent la poursuite des recherches sur la base d'échanges fructueux.

Dans le cas de l'Égypte et du Proche-Orient, il semble bien que les mutations imposées par les circonstances politiques ont été négociées dans des conditions assez satisfaisantes grâce à l'association d'institutions reproduisant le modèle de l'École Française d'Athènes avec les Services des Antiquités, dans un contexte où la présence internationale est forte. En Afrique du Nord, où l'archéologie n'est pas organisée en fonction des mêmes critères, de nombreux problèmes se posent au moment du passage à l'indépendance.

#### ***4. Les institutions en France : leurs réactions aux nouvelles données politiques***

Au cours de la période troublée qui s'ouvre vers 1955, c'est au CNRS que revient la mission d'apporter des solutions aux «problèmes d'Afrique du Nord»<sup>37</sup>, tâche à laquelle s'emploie Michel Lejeune<sup>38</sup>, qui, de 1955 à 1963, assume la direction des sciences humaines, créée alors. Le Centre joue le rôle, qui lui a été assigné au moment de sa création en 1939, de fédération des initiatives, en association avec les autres institutions. A partir de 1945, le Ministère des Affaires Étrangères est concerné par l'archéologie, puisque le CNRS remet les compétences de sa XVI<sup>e</sup> commission à la Commission des Fouilles et Missions Archéologiques<sup>39</sup> qui est constituée à la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques (DGRCST). La quatrième sous-commission associe «Athènes, Rome, Afrique du Nord».

---

<sup>36</sup> Elle est la première femme à avoir été nommée membre de l'IFAO et a été conservateur en chef du département des Antiquités égyptiennes au Musée du Louvre. Voir son rapport du 6 avril 1956, *Archives Nationales*, CNRS, 780305, article 10 et son ouvrage de souvenirs *La Grande Nubiade ou le parcours d'une égyptologue*, Paris, 1992.

<sup>37</sup> Transcription de l'entretien accordé par Lejeune, M., à Mounier-Kuhn, P., et Pradoura, É., le 11 juin 1986, dans le cadre de la préparation du Cinquantenaire du CNRS, *Archives du CNRS*, Gif-sur-Yvette.

<sup>38</sup> Lejeune, M., (1907-2000), linguiste et philologue.

<sup>39</sup> Désignée communément sous sa forme abrégée : «Commission des Fouilles».

Cette innovation marque le passage dans la sphère des «Affaires Étrangères» de l'archéologie pratiquée dans les pays du Maghreb, anticipant sur la conclusion de la situation politique des pays concernés, qui ont choisi de sortir du giron de la France. Politique étrangère et développement scientifique sont clairement mis en relation et l'archéologie est investie de la mission d'illustrer et d'amplifier le rayonnement culturel et politique de la France, à un moment difficile de son histoire. Par ailleurs, au sein de la quatrième sous-commission, l'association de l'Afrique du Nord avec la Grèce et l'Italie, non seulement explicite le lien entre l'École Française de Rome et l'archéologie maghrébine, mais elle suggère aussi l'hypothèse de l'implantation d'écoles du même type en Tunisie et au Maroc<sup>40</sup>.

Nous verrons dans quelle mesure ces aménagements ont permis de faire face aux difficultés qui surgissent entre 1954 et 1962.

## **II. L'archéologie française à l'épreuve de la décolonisation**

Lorsqu'en 1956 le Maroc et la Tunisie accèdent à l'indépendance, il est nécessaire et urgent, pour préserver l'influence et le prestige français en Afrique du Nord, d'assurer la relève des institutions qui ne peuvent être maintenues dans le nouveau contexte politique. Par sa position de directeur des sciences humaines au CNRS et comme membre de la Commission des Fouilles du Ministère des Affaires Étrangères, M. Lejeune est appelé à jouer un rôle considérable dans la sauvegarde de l'un des domaines les plus brillants de l'archéologie française exercée hors de nos frontières.

Pendant cette période où les pays du Maghreb retrouvent une identité politique propre, le Ministère des Affaires Étrangères est le mieux placé pour lancer des initiatives et assurer le relais ; quant au CNRS, il est en mesure de favoriser le développement de certains domaines de recherche jusque-là restés en retrait, en mettant en place de nouvelles institutions. Nous considérerons les dispositions prises par ces deux instances pour les trois pays du Maghreb.

### ***1. L'action de la Commission des Fouilles du Ministère des Affaires Étrangères : les missions archéologiques françaises en Tunisie et au Maroc***

#### ***La mission archéologique française en Tunisie***

Les comptes rendus des séances de la quatrième sous-commission «Athènes, Rome, Afrique du Nord» apportent de précieuses informations sur les questions soulevées par les circonstances politiques et sur les dispositions prises pour les résoudre<sup>41</sup>.

---

<sup>40</sup> En Algérie, cette option ne peut être envisagée, puisque l'École des Lettres d'Alger, devenue Université, a été chargée de l'animation de la recherche en archéologie.

<sup>41</sup> Voir les dossiers contenus dans la correspondance de Lejeune, M., *Archives Nationales*, CNRS, 780305, article 12.

La mission archéologique de Tunisie est évoquée dans les séances de la Commission des Fouilles tenues en 1955 et 1956, au moment où l'adaptation des institutions à la nouvelle situation pose les problèmes les plus délicats. Au cours des années suivantes et jusqu'en 1961, on est en mesure de constater l'évolution de la politique suivie pour les travaux archéologiques.

La mission française est confiée à la responsabilité de Pierre Cintas<sup>42</sup>, que Gilbert-Charles Picard, directeur du Service des Antiquités, a appelé auprès de lui comme inspecteur chargé de la section punique. Une lettre du 9 juin 1956, émanant du haut-commissaire de France en Tunisie et adressée au directeur du CNRS ainsi qu'à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres et à la Commission des Fouilles du Ministère des Affaires Étrangères, évoque la nécessité de donner un nouveau statut à cette mission qui a changé de tutelle : en effet, alors que «jusqu'à l'entrée en vigueur de la Convention Culturelle Franco-Tunisienne, (elle) était étroitement rattachée à la Direction Tunisienne des Antiquités», elle est désormais «placée sous l'autorité de la Mission Universitaire et Culturelle»<sup>43</sup>. G. C. Picard, qui la dirigeait au même titre que le Service des Antiquités, en transmet donc la responsabilité à P. Cintas. La constitution d'«un Comité Scientifique, chargé d'élaborer le plan de travail de la Mission et d'en contrôler l'exécution» est alors proposée et discutée au sein de la Commission des Fouilles, au cours de la séance du 28 juin 1956<sup>44</sup>. Cette mission continue comme par le passé à fonctionner «grâce aux subventions accordées par le Ministère des Affaires Étrangères»<sup>45</sup>, qui, dans la période 1957-1960, passent de cinq millions de francs à un million seulement. Dans le même temps, les crédits versés pour l'archéologie au Maroc sont supprimés<sup>46</sup>.

L'accession à l'indépendance se traduit par des modifications radicales dans l'administration de l'archéologie, puisque le Service des Antiquités est pris en charge par le ministère tunisien de l'Éducation Nationale, alors que la Mission Universitaire et Culturelle française est responsable de la mission archéologique. Par ailleurs, soulignons qu'une convention culturelle franco-tunisienne est immédiatement signée, scellant des relations de collaboration, qui se sont perpétuées jusqu'à présent.

Si Henri Vallois, directeur de l'Institut de Paléontologie Humaine, peut à juste titre regretter que la mission de Tunisie ne comprenne aucun

---

<sup>42</sup> Cintas, P., (1908-1974) est en effet spécialiste de l'archéologie punique, qu'il pratique d'abord en amateur, puisqu'il appartient à l'administration des Douanes avant d'entrer au Service des Antiquités. En 1945, il a repris la fouille du *tophet* de Carthage.

<sup>43</sup> *Archives Nationales*, CNRS, correspondance de Lejeune, M., 780305, article 10.

<sup>44</sup> *Ibid.*, article 12. La présidence de ce Comité est remise à Piganiol, André, historien de l'Antiquité romaine, par ailleurs président de la commission «Civilisations Classiques» et du Comité d'Archéologie Antique du CNRS ; Merlin, Alfred, conservateur au Musée du Louvre et ancien directeur du Service des Antiquités et des Arts de Tunisie, représente la Commission de l'Afrique du Nord du CTHS, alors que Schaeffer, C., est membre du Comité au titre de secrétaire général de la Commission des Fouilles du Ministère des Affaires Étrangères.

<sup>45</sup> Lettre du 9 juin 1956, *Archives Nationales*, CNRS, correspondance de Lejeune, M., 780305, article 10.

<sup>46</sup> Nous verrons plus loin en quelles circonstances.

préhistorien<sup>47</sup>, on constate cependant que cette institution permet l'essor considérable de l'archéologie punique amorcé immédiatement après la Première guerre mondiale. Il reviendra au CNRS de jouer son rôle de promoteur de nouveaux domaines de recherche en Afrique du Nord comme en France.

### *La mission archéologique française au Maroc*

Sur le plan de l'organisation de l'archéologie comme sur celui du régime politique, la situation du Maroc avant l'indépendance est analogue à celle de la Tunisie ; en effet, un service archéologique du gouvernement chérifien y a été organisé et en 1955, Maurice Euzennat<sup>48</sup> est à sa tête, succédant à ce poste à Raymond Thouvenot<sup>49</sup>.

Comme en Tunisie, le passage à l'indépendance en 1956 modifie profondément les conditions de la recherche : deux comités, l'un français et l'autre franco-marocain, sont en charge de la recherche scientifique et doivent permettre d'«affirmer l'œuvre française au Maroc et de la poursuivre dans la collaboration»<sup>50</sup>. Or, force est de constater que la proportion des chercheurs marocains dans ces comités est infime<sup>51</sup>, faisant obstacle à l'instauration d'échanges équilibrés. La nécessité s'impose donc de proposer des institutions françaises de substitution dans le secteur des sciences humaines : l'activité des contrôleurs civils et des officiers des Affaires Indigènes étant suspendues, on suggère la création d'un Institut de Recherches Sociologiques et Ethnologiques au Maroc et en France. Comme nous le verrons, une initiative du même type sera prise en Algérie en 1960.

Pour l'archéologie, le préhistorien Paul Rivet préconise l'implantation d'une école française comparable à celle de Rome ou à l'Institut français de Beyrouth. Notons, ce que nous verrons confirmé au sein des commissions du CNRS, que les préhistoriens eux-mêmes considèrent le modèle créé à Athènes en 1846 comme le plus apte à garantir l'épanouissement de la recherche française à l'étranger. L'on propose également, dans le cadre d'un accord culturel, la création d'une université française à Rabat qui intégrerait l'Institut des Hautes

---

<sup>47</sup> Lors de la réunion de la quatrième sous-commission, le 28 juin 1956 : *Archives Nationales*, CNRS, correspondance de Lejeune, M., article 12. Vallois, H., pourrait se référer à la situation marocaine, qui offre l'exemple de la participation d'un préhistorien, Souville, G., aux travaux du Service des Antiquités.

<sup>48</sup> Euzennat, M., ancien membre de l'École Française de Rome, est par ailleurs professeur à l'Institut des Hautes Études Marocaines. De retour en France en 1964, il devient sous-directeur du Centre de Recherches sur l'Afrique Méditerranéenne (CRAM), qui est alors créé à Aix-en-Provence. En 1965, il prend en charge la Direction des Antiquités de Provence-Côte d'Azur-Corse. En 1970, le CRAM devient IAM (Institut d'Archéologie Méditerranéenne), dont Euzennat, M., assure la direction.

<sup>49</sup> Thouvenot, R., (1896-1981), membre de l'École Française de Rome puis de l'École des Hautes Études Hispaniques (appelée à devenir la Casa de Velásquez), est affecté au Service des Antiquités du Maroc en 1931 et en assure la direction à partir de 1941.

<sup>50</sup> *Archives Nationales*, CNRS, correspondance de Lejeune, M., 780305, article 10, procès verbal de la réunion du Comité français de la recherche scientifique au Maroc, le 23 mars 1956.

<sup>51</sup> Quatre Marocains sur les 320 que compte le Comité Français de la Recherche Scientifique au Maroc, PV du 23 mars 1956, *ibid.*

Études Marocaines. C'est une troisième solution qui est retenue, puisque la Commission des Fouilles, réunie le 28 juin 1956, définit d'une part le Comité Scientifique de la mission archéologique en Tunisie et envisage d'autre part la création d'une mission semblable pour le Maroc.

Depuis 1955, le Service des Antiquités a reçu une impulsion décisive avec l'affectation à sa tête de M. Euzennat, membre de l'École Française de Rome, secondé par une solide équipe, dont fait partie le préhistorien Georges Souville<sup>52</sup>, qui ne tardera pas à devenir directeur-adjoint ; le Maroc illustre les bénéfices de l'association, au sein de la même institution, de la préhistoire et de l'archéologie classique.

Sous l'administration marocaine, la direction du Service des Antiquités est conservée à M. Euzennat qui prend également la responsabilité de la mission archéologique pour laquelle il reçoit une subvention du Ministère des Affaires Étrangères français. En 1959, la Commission des Fouilles suspend le versement des crédits pour le Maroc tout en maintenant ceux affectés à la Tunisie : en effet, comme le rappelle Albert Grenier<sup>53</sup>, le Service des Antiquités est subventionné par le gouvernement marocain, qui, par ailleurs, se montre réticent à assurer la parution du *Bulletin d'Archéologie Marocaine*.

Le Ministère des Affaires Étrangères, par sa «Commission des Fouilles et Missions Archéologiques», prend des dispositions pour que la continuité de la recherche archéologique en Afrique du Nord soit assurée durant cette période délicate de transition. Pour le Maroc et la Tunisie, il apporte la même solution en créant dans les deux pays une mission archéologique française, et en signant avec la Tunisie une convention culturelle qui doit permettre la collaboration. Les conditions semblent plus favorables en Tunisie, mais la question de la formation de chercheurs qualifiés, l'une des plus graves qui se posent à l'archéologie française<sup>54</sup>, rend difficiles les échanges équilibrés entre les communautés scientifiques. La situation politique en Algérie explique que l'archéologie dans ce pays ne soit pas évoquée au cours des réunions de la Commission des Fouilles.

---

<sup>52</sup> Souville, G., appartient à l'école algéroise de préhistoire constituée par Balout, Lionel, qui l'orienta vers le Maroc où, en 1955, il est chargé de cours à l'Institut des Hautes Études Marocaines et chargé de mission auprès du Service des Antiquités. Voir *Hommages à Georges Souville, Antiquités Africaines*, Paris, 1998.

<sup>53</sup> Grenier, A., (1878-1961), historien de l'Antiquité romaine et de la Gaule, a activement participé à la création du CNRS et à l'élaboration des «lois Carcopino». Secrétaire de la XV<sup>e</sup> Commission du CNRS, il a dirigé l'École Française de Rome à partir de 1945 et a été responsable du Service des Antiquités d'Algérie. Il préside la quatrième sous-commission «Athènes, Rome, Afrique du Nord» au sein de la Commission des Fouilles du Ministère des Affaires Étrangères. Réunion plénière de la Commission des Fouilles, 18 février 1960, *Archives Nationales*, CNRS, correspondance de Lejeune, M., 780305, article 12.

<sup>54</sup> Les membres de la Commission des Fouilles sont si conscients du problème posé par l'absence de formation pratique des fouilleurs, qu'ils constituent en 1958 une sixième sous-commission «Formation et recrutement», qui aboutit en 1960 à la création d'un centre parisien d'enseignement préparatoire aux fouilles, confié à la responsabilité d'André Leroi-Gourhan. *Archives Nationales*, CNRS, correspondance de M. Lejeune, dossier consacré à la sixième sous-commission des fouilles, 780305, article 12, séances à partir du 20 février 1958.

Il est bien évident que les initiatives favorisées par le Ministère des Affaires Étrangères ne peuvent suffire à garantir la pérennité de la recherche archéologique française dans les pays du Maghreb. Il revient au CNRS de pourvoir au remplacement des institutions repliées d'Afrique du Nord par de nouvelles créations et d'encourager le développement de domaines de recherche encore trop négligés.

## ***2. L'action du CNRS : nouvelles priorités de recherche et nouvelles institutions***

### ***Un domaine de recherche prioritaire : la préhistoire***

On a vu comment, au lendemain même de la Première Guerre mondiale, l'archéologie française en Afrique du Nord s'est engagée dans des voies nouvelles, complémentaires de celle qui avait été la plus frayée pendant longtemps, l'archéologie classique. De fait, la préhistoire et l'archéologie punique font l'objet de travaux de plus en plus nombreux, poursuivis dans la perspective de restaurer le passé de l'Afrique du Nord dans toutes ses dimensions.

À partir de 1945, ce mouvement s'amplifie et s'accroît dans les deux domaines de la préhistoire et du monde punique. L'ouverture vers le passé préromain du Maghreb résulte sans doute du sentiment, renforcé par l'analyse de la situation politique, que la réalité de l'Afrique ancienne n'est pas réductible à la seule colonisation romaine. Pour la préhistoire, cette évolution prend un caractère d'autant plus spectaculaire que la discipline connaît en France même un essor inédit. En Afrique du Nord, la préhistoire offre, après la Seconde guerre mondiale, un très vaste champ de recherches, qui, dans les pays devenus indépendants, apparaît comme moins lié au passé colonial.

Au cours des années 1955-1965, toutes les analyses de l'état de la préhistoire en France aboutissent au même constat : la situation de la discipline est critique, car elle souffre depuis le XIX<sup>e</sup> siècle d'un grave retard institutionnel qui a empêché la formation des enseignants et des chercheurs. De fait, les seules chaires de préhistoire à l'Université sont, dans les facultés de Lettres et Sciences Humaines, celles d'Alger et de Toulouse, et, dans les facultés des Sciences, celles de Bordeaux et de Poitiers. Cette question de la formation des archéologues, et tout particulièrement de préhistoriens, est au cœur des préoccupations du CNRS et de la Commission des Fouilles du Ministère des Affaires Étrangères, qui en 1958 constitue en son sein une VI<sup>e</sup> sous-commission «Formation et Recrutement», présidée conjointement par M. Lejeune et par le préhistorien André Leroi-Gourhan<sup>55</sup>. Pour le CNRS, la priorité, en ce début des années soixante, est de «fournir des chercheurs au monde entier, à commencer par les territoires des colonies ou de protectorat,

---

<sup>55</sup> Voir *Archives Nationales*, CNRS, correspondance de Lejeune, M., 780305, article 12, réunions du 20 février 1958 au 28 janvier 1960.

cette dernière orientation (étant particulièrement impérieuse)<sup>56</sup>. Un tel effort sera fourni par le Centre qu'en 1968 la préhistoire apparaît comme une discipline de pointe représentée par le plus grand nombre des chercheurs en sciences humaines.

En ce qui concerne l'Afrique du Nord, la préhistoire est en très net retrait par rapport aussi bien à l'archéologie romaine qu'à l'archéologie punique : au Ministère des Affaires étrangères, la quatrième sous-commission «Athènes, Rome, Afrique du Nord», de même que la Mission Archéologique Française en Tunisie, ne comptent aucun préhistorien. La même carence de chercheurs se manifeste en France et dans «les pays extra-métropolitains d'expression française»<sup>57</sup>. Pourtant, depuis les travaux de Jacques de Morgan<sup>58</sup>, le Maghreb a retenu l'intérêt de préhistoriens de premier plan : ainsi, Raymond Vaufrey<sup>59</sup> qui, entre 1923 et 1935, multiplie les missions en Tunisie, en Algérie et au Maroc et, avant la Seconde guerre mondiale, coordonne l'action des préhistoriens amateurs en Algérie et en Tunisie.

Depuis 1926, grâce aux travaux et aux initiatives de M. Reygasse, la préhistoire a reçu un élan nouveau et «la Faculté d'Alger a le privilège presque unique en France de posséder un enseignement de préhistoire»<sup>60</sup>. Avec l'accession de L. Balout à la chaire de préhistoire qu'il inaugure en 1947, commence une brillante période au cours de laquelle se forme une véritable «école d'Alger»<sup>61</sup>.

Dès 1949, les lois Carcopino sont appliquées en Algérie qui est divisée en circonscriptions archéologiques, dont certaines sont confiées à la responsabilité de préhistoriens ; une bourse annuelle de recherche préhistorique, instaurée par l'arrêté du 26 juin 1951, favorise les travaux et découvertes qui se multiplient au point qu'en 1952 L. Balout peut réunir à Alger le II<sup>e</sup> Congrès Panafricain de Préhistoire<sup>62</sup>.

L. Balout réalise à Alger le rêve, longtemps caressé par les préhistoriens français, de voir constituée pour leur discipline une institution organisée sur le

---

<sup>56</sup> Rapport national de conjoncture, 1963-1964, p. 47, *Archives administratives du CNRS*, Gif-sur-Yvette.

<sup>57</sup> Rapport national de conjoncture 1960.

<sup>58</sup> Morgan, de J., (1857-1924) explore avec Boudy, Paul, et Capitan, Louis, le site de Gafsa en Tunisie : «Études sur les stations préhistoriques du Sud tunisien», *Revue de l'École d'Anthropologie*, t. 4, 1910, p. 105-228.

<sup>59</sup> Vaufrey, R., (1890-1967) s'attache à l'étude comparative des industries préhistoriques en Europe et en Afrique, puis à celle de l'art rupestre en Afrique du Nord.

<sup>60</sup> Grenier, A., *Deuxième note sur l'ethnographie, la préhistoire, l'archéologie, l'art musulman, les beaux-arts en Algérie*, Alger, 1955, p. 12. Jusqu'en 1956 en effet, la préhistoire n'était enseignée qu'à Toulouse où Dumont, A., avait confié un cours à Cartailhac, Émile, en 1882 et précisément à Alger où Reygasse, M., s'était vu confier un cours en 1926.

<sup>61</sup> Roubet, C., «L'École d'Alger, 1952-1962. Plaidoyer pour une préhistoire africaine», *Préhistoire africaine. Mélanges offerts au doyen Balout, Lionel, réunis par Roubet, C., Hugot, H.J., Souville, G.*, 1981, p. 27.

<sup>62</sup> Le premier avait eu lieu à Nairobi à l'initiative du Dr. Leakey.



modèle des écoles françaises d'Athènes et de Rome<sup>63</sup>. En effet, alors qu'il introduit «à la Faculté des Lettres une Préhistoire européenne, empreinte des théories de l'abbé Breuil»<sup>64</sup>, à laquelle il applique des méthodes rigoureuses, il fonde une véritable «école de formation», annexée au Musée de Préhistoire du Bardo qu'il dirige et réorganise. Dès 1949, il forme le Laboratoire d'Anthropologie et d'Archéologie Préhistoriques qui, en 1955, devient le Centre Algérien de Recherches Anthropologiques, Préhistoriques et Ethnographiques (CRAPE)<sup>65</sup>. Il succède à M. Reygasse comme le professionnel à l'amateur et met en route le «processus irréversible qui institutionnalisera et stabilisera la recherche préhistorique en Algérie et au Sahara»<sup>66</sup>.

La mission, dont il est investi auprès du Service des Antiquités, lui permet de développer les travaux de terrain sur de nombreux sites dans la perspective de donner à l'*Atlas archéologique de l'Algérie*<sup>67</sup> de S. Gsell son complément préhistorique. C'est ainsi que G. Souville, qui est à Alger l'un de ses premiers étudiants, se lance dans l'étude des sites préhistoriques des environs d'Alger<sup>68</sup> et livre en 1956 la première feuille de l'*Atlas préhistorique de l'Algérie* qui sera poursuivi par Pierre Cadenat<sup>69</sup>.

Le centre d'Alger intervient dans toute l'Afrique du Nord et favorise l'introduction de la préhistoire au sein du Service des Antiquités du Maroc. En effet, alors que la disparition successive d'Armand Ruhlmann et de René Neuville<sup>70</sup> crée un terrible vide, L. Balout oriente G. Souville vers le Maroc dont il peut entreprendre l'atlas préhistorique<sup>71</sup>. Chargé de cours à l'Institut des Hautes Études Marocaines de Rabat en 1955, G. Souville est chargé de mission au Service des Antiquités, dont il devient directeur-adjoint. Il collabore étroitement avec M. Euzennat qui s'engage dans la réalisation de la partie archéologique de l'atlas du Maroc. Cette association heureuse de la préhistoire et de l'archéologie classique se maintiendra au sein du CRAM créé à Aix-en-Provence en 1964.

À cette époque, où s'accroissent les difficultés d'ordre politique, Alger constitue un pôle important de la recherche en préhistoire et offre des institutions qui favoriseront l'essor des travaux après 1962. En effet, Gabriel

---

<sup>63</sup> Roubet, C., assimile explicitement à ces prestigieux établissements le Laboratoire d'Anthropologie et d'Archéologie Préhistoriques créé par Balout, L., auprès du Musée de Préhistoire du Bardo.

<sup>64</sup> Roubet, C., «L'École d'Alger, 1952-1962», *op. cit.*

<sup>65</sup> Par arrêté du gouverneur général de l'Algérie, Soustelle, J., du 27 septembre 1955.

<sup>66</sup> Roubet, C., *ibid.*, p. 29.

<sup>67</sup> Sept fascicules parus entre 1902 et 1911.

<sup>68</sup> Souville, G., «Les grottes à ossements et industries lithiques préhistoriques de l'Ouest d'Alger (entre Alger et Guyot-ville)», *Libyca (Anthropologie, Archéologie préhistoriques)*, Alger, t. 1, 1953, p. 17-53.

<sup>69</sup> - Souville, G., «Atlas préhistorique de l'Algérie. Feuille n° 5 P =Alger», *Libyca (Anthropologie, Préhistoire, Ethnologie)*, t. 4, 1956, p. 213-261.

<sup>70</sup> Ruhlmann, A., disparaît en 1948 dans sa fouille d'El-Aïoun et Neuville, R., meurt en 1952.

<sup>71</sup> Souville, G., publie en 1973 son *Atlas préhistorique du Maroc*. 1, *Le Maroc atlantique*, Paris, CNRS, Études d'Antiquités Africaines. Voir la préface de Balout, L.

Camps<sup>72</sup> prend la suite de L. Balout à l'Université d'Alger comme au Musée du Bardo et dirige jusqu'en 1969 l'Institut de Recherches Sahariennes ; de retour en France, il crée à Aix-en-Provence le Laboratoire d'Anthropologie et de Préhistoire des Pays de la Méditerranée Occidentale (LAPMO), associé au CNRS, qui permet le développement de nombreuses entreprises menées en collaboration avec les institutions nationales d'Algérie, de Tunisie et du Maroc<sup>73</sup>.

### *Les nouvelles institutions*

On a vu comment, au sein de la Commission des Fouilles, M. Lejeune, au nom du CNRS, s'est associé aux efforts pour pallier les difficultés créées par le retrait des institutions françaises de Tunisie et du Maroc.

Dès 1955, la direction du CNRS met en place des institutions censées relayer celles que l'administration française faisait fonctionner dans les pays sous protectorat : ainsi en est-il du Comité d'Architecture Antique créé au sein de la commission «Histoire-Antiquité classique» et rattaché au Comité Technique de la Recherche Archéologique<sup>74</sup>. En 1956, M. Lejeune envisage la création d'un bureau du Comité d'Architecture à Tunis, pour y remplacer l'administration des Beaux-Arts<sup>75</sup>. Le Comité devient Service d'Architecture Antique<sup>76</sup> et ouvre deux bureaux, l'un à Paris et l'autre à Orange, bientôt transféré à Aix-en-Provence. Les travaux des architectes concernent l'archéologie nationale au sens restreint - à l'exclusion de l'Afrique du Nord - et l'archéologie classique en Grèce et en Italie.

Par le Service d'Architecture Antique, le CNRS illustre les capacités d'innovation qu'il recèle, mais cette création originale n'apporte pas de solution immédiate aux difficultés traversées par l'archéologie française en Afrique du Nord.

Après 1956, seule l'Algérie demeure sous administration française et, jusqu'en 1962, l'archéologie qui s'y pratique ressortit à la section 26 du CNRS, créée en 1959, pour les «Antiquités Nationales et (l') Histoire Médiévale». Le dernier rapport national de conjoncture à évoquer la situation de l'archéologie

---

<sup>72</sup> Camps, G., (1927- 2002) est, jusqu'en 1969, responsable de la recherche pré et protohistorique sur tout le territoire algérien.

<sup>73</sup> Voir Camps, G., «Dix ans de recherche préhistorique au Sahara», *Courrier du CNRS*, 21 juillet 1976, p. 35-41.

<sup>74</sup> Cette instance émane en 1948 de la refonte des commissions XV et XVI, dont la seconde a transmis ses compétences à la Commission des Fouilles du Ministère des Affaires Étrangères ; la direction du Comité Technique... est assurée par Albert Grenier.

<sup>75</sup> C'est le projet qu'il soumet à Piganiol, André, dans une lettre du 11 mai 1956, *Archives Nationales*, CNRS, correspondance Lejeune, M., 780305, article 11. Il propose de confier la responsabilité de ce bureau à Lézine, Alexandre, architecte des Monuments Historiques. Ce projet ne se réalise pas immédiatement, mais Lézine, A., est affecté à la Direction des Antiquités et demeurera en Tunisie comme conseiller jusqu'en 1966.

<sup>76</sup> Par décret du 7 janvier 1957 ; le service est dirigé par Demargne, Pierre, helléniste professeur à la Sorbonne, et présidé par Piganiol, A.

en Algérie est celui de 1960<sup>77</sup> : on présente les dispositions prises par le CNRS pour remédier à la pénurie de personnel et de matériel dont souffre le Service des Antiquités depuis sa création<sup>78</sup>, tout en soulignant qu'une telle situation ne peut se prolonger et qu'il faut envisager une nouvelle organisation.

Pendant ces brèves années qui précèdent la fin de la guerre d'Algérie, l'administration tout entière se mobilise dans la quête de solutions pour garantir le remplacement des institutions condamnées à disparaître. C'est ainsi qu'en mars 1960 M. Lejeune contacte Lionel Balout<sup>79</sup>, doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Alger, à propos de la création d'un Centre de Documentation et de Recherches sur le Maghreb (CDRM). L'initiative a été prise par le général Guérin, président du Comité d'Action Scientifique de Défense Nationale, qui traduit la préoccupation majeure du gouvernement français, et plus précisément de son Ministère de la Défense, à savoir instaurer des relations d'échanges entre les communautés sur le sol algérien et créer des conditions propices au rétablissement de la paix. Reprenant un projet de même nature conçu pour le Maroc en 1956<sup>80</sup>, on pense que l'amélioration de la situation politique peut résulter du développement des études en droit, sociologie et psychologie, en ethnologie et anthropologie, coordonnées par un institut du CNRS, avec un financement conjoint de la Défense Nationale et de la Délégation Générale de l'Algérie. Ce projet n'est pas immédiatement réalisé en Algérie, mais son programme sera repris par la section moderne et contemporaine du Centre de Recherches sur l'Afrique Méditerranéenne, créé en 1964 à Aix-en-Provence.

Cet épisode éclaire la nature des liens qu'entretiennent science et politique sur le territoire extra-métropolitain, et concourt à mettre en évidence leur extrême complexité. Dans ce cas précis, l'analyse historique montre que les limites de l'efficacité d'une intervention du scientifique dans le politique sont rapidement atteintes et conduit à observer la plus grande rigueur dans les conclusions. L'histoire de l'archéologie française en Algérie, en ces dramatiques années 1954-1962 et celles qui suivent immédiatement, offre une excellente occasion de mieux comprendre les conditions qui président à l'adaptation d'une science à un contexte politique radicalement nouveau. Le rappel des circonstances dans lesquelles est créé le Centre de Recherches sur l'Afrique Méditerranéenne (CRAM) permet d'éclairer ce processus.

---

<sup>77</sup> *Archives administratives du CNRS*, Gif-sur-Yvette, p. 354.

<sup>78</sup> Le rapporteur de la section 26 indique l'affectation de deux secrétaires scientifiques, de deux dessinateurs, d'un laborantin ainsi que l'attribution de matériel.

<sup>79</sup> Lettre de Lejeune, M., à Balout, L., du 4 mars 1960, *Archives Nationales*, CNRS, correspondance de Lejeune, M., 780305, article 009. Balout, L., (1907-1992) est préhistorien, professeur à la Faculté d'Alger et conservateur du Musée d'Ethnographie et de Préhistoire du Bardo, où il a créé en 1955 un laboratoire qui deviendra le Centre de Recherches Anthropologiques, Préhistoriques et Ethnographiques.

<sup>80</sup> Voir ici même p. 11.

En 1962, le Service des Antiquités, dirigé par Jean Lassus<sup>81</sup>, passe sous administration algérienne avec maintien du responsable français à son poste. Celui-ci entretient la poursuite des travaux d'exploration des grands sites, ainsi à Djemila et Sétif, dont Paul-Albert Février<sup>82</sup> assure le contrôle et le fonctionnement. Par ailleurs, le CNRS décide l'implantation à Hydra, près d'Alger, d'un Centre de Recherches sur l'Afrique Méditerranéenne<sup>83</sup>, dont la responsabilité est remise à P.-A. Février, qui assurera jusqu'en 1968 l'enseignement de l'histoire ancienne et de l'archéologie à la Faculté des Lettres d'Alger, en l'associant, à partir de 1964, à ses responsabilités d'inspecteur des Antiquités sous l'autorité de Si Ahmed Baghli, directeur des Beaux-Arts du gouvernement algérien.

Au CRAM d'Alger le CNRS affecte un personnel technique et scientifique mis à la disposition du Service des Antiquités, qui trouve ainsi les moyens d'assurer ses missions et de maintenir les activités archéologiques sur le terrain. Or, au sein même de la section 25 «Langues et Civilisations Classiques» du CNRS, on envisage, dès le rapport de conjoncture national de 1962-1963, l'implantation «dans le Midi de la France» d'un centre «destiné aux recherches archéologiques dans le Bassin occidental de la Méditerranée», et «doté des moyens nécessaires pour organiser des missions de fouille avec l'accord des pays riverains, pour en exploiter les résultats et pour former des équipes de chercheurs et de techniciens»<sup>84</sup>. Ces objectifs sont ceux que se fixera le CRAM dont le siège principal est fixé à partir de 1964 à Aix-en-Provence<sup>85</sup>.

La création en France de cette nouvelle institution du CNRS s'explique par les événements politiques survenus entre le 1<sup>er</sup> janvier 1962, date de création du CRAM à Alger, et 1964 : en effet, les accords d'Évian, signés le 18 mars 1962, en mettant fin à la guerre d'Algérie, parachèvent la décolonisation de l'Afrique du Nord et confirment l'effacement des institutions françaises dont il faut organiser le remplacement en France même.

Le centre d'Aix-en-Provence est conçu pour fédérer les travaux des différentes équipes, qui, dans *tous* les domaines des sciences humaines, interviennent dans *tous* les pays d'Afrique du Nord. La même structure administrative intègre donc le Centre d'Études Nord-Africaines de l'Institut d'Études Politiques d'Aix, les services archéologiques français rapatriés du Maroc et ceux maintenus en Algérie, sur le site d'Hydra.

---

<sup>81</sup> Lassus, J., (1903-1990) succède à Leschi, Louis, qui a dirigé le service de 1932 à 1954. Voir Souville, G., «Hommage à Lassus, Jean», in *Hommages à Jean Lassus*, 1-2, Études d'Antiquités Africaines, 15-16, 1980, p. 9-10. Sur les travaux conduits pendant cette période, voir Heurgon, J., «L'œuvre archéologique française en Algérie», *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, t. XV, 1956-4, p. 3-26.

<sup>82</sup> Février, P.-A., (1931-1991), chartiste membre de l'École Française de Rome, accomplit le stage en Afrique du Nord auprès de Cintas, Pierre, sur son chantier d'Utique. En 1964, il succède à Jean Lassus au Service des Antiquités et devient conseiller du gouvernement algérien pour l'Antiquité.

<sup>83</sup> En janvier 1962.

<sup>84</sup> Rapport national de conjoncture 1962-1963, *Archives administratives du CNRS*, Gif-sur-Yvette, p. 163.

<sup>85</sup> Créé par décret du 1er janvier 1964.

Pour pallier la difficulté soulevée par la nécessaire intégration d'éléments très hétérogènes, le CRAM est divisé en deux sections distinctes, l'une moderne et contemporaine et l'autre vouée à l'Antiquité. Le Centre compte quarante collaborateurs permanents répartis entre les deux sections. Reprenant les projets envisagés en 1956 et 1960 pour le Maroc et l'Algérie<sup>86</sup>, la section moderne et contemporaine ouvre une recherche interdisciplinaire sur «Les problèmes de la décolonisation en Afrique du Nord», en étendant les programmes aux sciences humaines modernes dans le monde arabe. Dans ce cadre, des missions sont réalisées dans toute l'Afrique du Nord, Algérie, Maroc, Tunisie et Libye.

La section Antiquité est confiée, avec rang de sous-directeur du CRAM, à M. Euzennat, dernier directeur français du Service des Antiquités du Maroc, qui a regagné la France et enseigne l'archéologie romaine à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence. De huit collaborateurs affectés en 1964 on passera à dix-sept en 1965, évolution qui traduit l'importance accordée aux travaux qui portent sur toute l'Afrique du Nord, Libye comprise. Un bureau de documentation est organisé par René Rebuffat, membre de l'École Française de Rome et attaché de recherche au CNRS qui appartenait déjà au Service des Antiquités du Maroc : il réunit toutes les sources d'information sur la recherche archéologique en Afrique du Nord, créant une riche photothèque. La préhistoire, présente au sein du Service des Antiquités marocain, à sa place au CRAM en la personne de G. Souville, qui en 1966 participe à la création de la revue *Antiquités Africaines*, dont il devient le rédacteur en chef. En 1965, deux antennes du CRAM sont ouvertes respectivement à Tunis et à Rabat.

Par la section Antiquité du CRAM, l'archéologie française s'exerce dans tous les pays du Maghreb : au Maroc, où G. Souville poursuit ses recherches pour réaliser un atlas préhistorique<sup>87</sup>, et où l'exploration des sites antiques de Volubilis et de Thamusida est menée en même temps que l'étude des monuments musulmans à Rabat, Salé et dans le Sud. En Tunisie, les basiliques chrétiennes de Sbeitla sont mises au jour et étudiées. La Libye même est introduite dans le programme de travaux du CRAM, puisque la mission d'étude du *limes* que M. Euzennat et R. Rebuffat exécutent en Tunisie les portes au-delà de la frontière orientale et que les inscriptions inédites de Leptis Magna sont par ailleurs l'objet d'un recensement. En Algérie, la collaboration avec la section d'Hydra et le Service des Antiquités se manifeste par les fouilles conduites sur le site d'Hippo Regius (Annaba, l'ancienne Hippone).

La section d'Alger est restée sous la responsabilité de P.-A. Février, qui en 1964 a succédé à J. Lassus au Service des Antiquités, et est devenu conseiller officiel du gouvernement algérien. Douze collaborateurs sont affectés à Hydra en 1964, mais ils ne seront plus que neuf l'année suivante. Les travaux engagés avant l'indépendance sont poursuivis et comprennent la publication des

---

<sup>86</sup> Voir ici même les notes 59 et 60.

<sup>87</sup> Réalisé partiellement en 1973 : *Atlas préhistorique du Maroc. I, Le Maroc atlantique*, Paris 1973.

mosaïques et des monuments inédits des grands sites, ainsi que l'inventaire des inscriptions latines. Par ailleurs, on est attentif aux transformations de l'Algérie nouvelle et on envisage d'étendre les compétences de la section d'Hydra au domaine des sciences humaines contemporaines ; dans cette perspective, on demande l'affectation de chercheurs en histoire médiévale et moderne ainsi qu'en sociologie. Cette orientation, très proche de celle de la section moderne et contemporaine d'Aix-en-Provence, ne recevra pas les moyens de se concrétiser.

Après 1962, la tâche prioritaire est celle que L. Balout définit en ces termes : «Pour moi, l'avenir est simple : il est de former le plus grand nombre possible, et le plus vite possible, de chercheurs africains»<sup>88</sup>. Alors que l'évolution politique des pays du Maghreb est parachevée, l'archéologie et la préhistoire françaises ont été pourvues de nouvelles institutions qui doivent permettre de poursuivre et d'amplifier les recherches, en concourant à la formation de spécialistes dans les trois pays devenus indépendants pour réaliser les conditions d'une collaboration nécessaire.

Entre 1945 et 1962, le Ministère des Affaires Étrangères et le CNRS ont conjugué leurs efforts pour assurer la continuité du travail scientifique : alors que la Commission des Fouilles a assuré la présence française au Maroc et en Tunisie par des missions archéologiques assez éphémères, dont le fonctionnement s'avère difficile, le CNRS a rempli pleinement son rôle par la création en France d'institutions chargées d'organiser la recherche en Afrique du Nord. Le CRAM, appelé à devenir l'IAM (Institut d'Archéologie Méditerranéenne), inaugure un nouveau mode de fonctionnement de l'archéologie extra-métropolitaine : alors qu'au début des années soixante, le modèle de l'École Française d'Athènes prévaut encore, y compris auprès des préhistoriens, l'expérience de la décolonisation conduit à envisager et adopter d'autres structures administratives. En effet, la mise en place de véritables instituts de recherche coordonnés par un centre national s'avère très efficace sur le plan strict de la recherche, qui se trouve aussi moins tributaire des circonstances et du pouvoir politiques.

En cette période si difficile de transition, où s'imposent de nouvelles relations entre des états redéfinis, l'archéologie, plus que jamais sollicitée pour contribuer au rétablissement du prestige national, entretient avec la politique des liens étroits, qu'il ne faut cependant pas surévaluer. En effet, si les circonstances politiques exigent des mutations décisives dans l'organisation de la science et favorisent le développement de certains domaines de recherche, c'est bien la dynamique propre de la recherche qui assure en définitive le succès des réformes. L'essor de l'archéologie punique et de la préhistoire en Afrique du Nord, s'il est sans doute accéléré entre 1945 et 1962, remonte bien au-delà de la Seconde guerre mondiale et résulte des initiatives et des travaux de savants avant tout préoccupés de contribuer à la connaissance. De plus, l'analyse de l'histoire de l'archéologie dans ce contexte politique très troublé montre à quel

---

<sup>88</sup> Cité par Senghor, L. S., dans sa préface à *Préhistoire africaine. Mélanges offerts au doyen Lionel Balout, op. cit.*, p. 8.

point il est illusoire de prétendre régler les problèmes politiques par la voie d'une science qui suit une toute autre logique. Aujourd'hui, les préhistoriens et archéologues français concourent avec leurs collègues maghrébins et les chercheurs des autres nations occidentales à la restitution d'un passé qu'il nous importe à tous de connaître.